

UN BILAN DE COMPETENCES INNOVANT

Pépité^{SC} &



EXPLOREZ VOS TALENTS ET VOTRE
POTENTIEL PAR LA NUMÉROLOGIE
STRATEGIQUE®



Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Travail d'investigation par la numérologie stratégique®

Cet accompagnement innovant allie deux approches spécialisées dans l'orientation :

La méthodologie du Bilan de Compétences et celle de la Numérologie Stratégique®

Pépité^{sc}



*ICERNS : Institut de Conseil, d'Enseignement, de Recherche en Numérologie Stratégique®
Premier institut dédié à la numérologie*

Il s'agit **d'explorer les talents et le potentiel** de chaque individu en se servant de ses éléments d'identité sociale : les prénoms, le nom, la date de naissance inscrits sur la carte d'identité.

L'approche de la numérologie stratégique® consiste à présenter l'arbre personnel pour découvrir les 7 **besoins fondamentaux de chaque personne**. Cet outil d'aide permet également de conscientiser les points de blocages pour mieux les dépasser. De plus, il apporte un regard objectif pour accompagner la personne dans sa prise de décision.

Pour qui ?

- Pour les personnes qui souhaitent retrouver du SENS dans leur quotidien
- Pour les personnes qui souhaitent obtenir la confirmation de leurs talents, identifier leur objectif de vie et leur besoin de réalisation en s'appuyant sur des éléments concrets fournis par l'arbre personnel donné lors du thème numérologique
- Pour les personnes qui veulent gagner en efficacité et mettre en œuvre leur projet de réalisation au moment opportun

Pas de prérequis ou de profils types exigés

Le bilan de compétences par la numérologie stratégique[®]

Un parcours professionnel se cartographie : situation actuelle, point de départ, destination, voie rêvée... Selon nous, une carrière est davantage une zone d'exploration qu'une ligne qui va dans une seule direction.

Chez Pépité, devenez **EXPLORATEUR** de votre carrière !

Enjeux :

- Découvrir son potentiel au travers des 7 besoins fondamentaux du thème numérologique
- Conscientiser les points de blocages pour mieux les dépasser
- Réaliser un diagnostic du parcours professionnel
- Ouvrir de nouvelles voies, dessiner des virages en phase avec sa personnalité et sa vraie nature
- Préparer une mobilité interne ou externe
- Donner du sens à son avenir professionnel
- Devenir stratège de sa vie grâce à la science des nombres

Objectifs

- Identifier les ressources mobilisables : dons et talents potentiels, besoins fondamentaux, savoir-être, savoir-faire, compétences techniques, intérêts professionnels, motivations & valeurs
- Identifier les aires de mobilité pour valider ses compétences transférables et les passerelles métiers
- Découvrir les saisons clés pour mieux décider (grâce à la notion de temporalité abordée lors du thème numérologique)
- Elaborer un projet professionnel qui fait sens

Le bilan de compétences est réalisé par des experts de l'orientation professionnelle.
Vous pouvez retrouver le profil de nos expertes sur notre site www.pepite-sc.com.

Cadre réglementaire du bilan de compétences

Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38. L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Modalités

Cette formule de bilan de compétences se réalise uniquement à distance.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont en fonction de vos disponibilités. Nous élaborons un planning prévisionnel de 8 séances de 3 heures avec généralement 1 séance par semaine. Ce planning peut être ajusté en fonction de vos besoins et de vos contraintes personnelles ou professionnelles. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.

Timing pour démarrer mon bilan

Nous vous proposons un premier rendez-vous sous 7 jours après votre prise de contact (en fonction de vos disponibilités), afin d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi.

Financement

Différentes solutions de financement de votre bilan existent. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (*salariat, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique...*).

Notre organisme est certifié QUALIOPI au titre de la catégorie : bilan de compétences.

01 PHASE PRÉLIMINAIRE

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

Lors de ce premier échange, l'explorateur expose sa demande et ses attentes à l'expert qui l'accompagnera tout au long de son bilan.

Les objectifs - phase 1

- Analyser la demande et les besoins de l'explorateur.
- Déterminer le format le plus adapté à sa situation et ses besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Modalités : Entretien individuel sans frais, ni engagement.

Durée : 45 minutes à 1 heure.

02 PHASE D'INVESTIGATION

Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail.

Les objectifs - phase 2

- Approfondir la connaissance de soi grâce à l'identification de vos 7 besoins fondamentaux de la numérologie stratégique®
- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels.
- Identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles.
- Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.
- Construire un projet professionnel et en vérifier la pertinence pour élaborer une ou plusieurs alternatives.

Les étapes - phase 2

LE BILAN PERSONNEL



- Découverte de vos 7 besoins fondamentaux : exploration de vos talents, de votre potentiel et de votre singularité par un praticien certifié ICERNS®
- Conscientisation de vos éléments de blocage
- Découverte des périodes favorables à la mise en oeuvre de votre projet
- Compréhension de l'année personnelle pour une aide à la décision

Modalités : entretien individuel (thème) pour connaître son arbre personnel.

Document restitué : résumé des points majeurs du bilan de personnalité, construit ensemble à l'issue du thème et partagé ensuite avec l'expert Pépité.

Durée : 2h30

LE BILAN PROFESSIONNEL

- Analyse de l'activité développée au cours de votre parcours
- Élaboration du portefeuille de compétences
- Étude de la transférabilité des compétences et des acquis professionnels

Modalités : entretiens individuels, étude des fiches métiers CODE ROME...

Durée : Entre 3 et 5 heures.

LE BILAN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

- Identification des intérêts professionnels et hiérarchisation des valeurs

Modalités : entretien individuel, questionnaires & travail de formalisation.

Durée : Entre 1 et 2 heures.

ÉLABORATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

- Travail approfondi sur les « idées métiers »
- Réalisation d'entretiens conseils et d'enquêtes métiers
- Construction d'un projet professionnel (une ou plusieurs alternatives)

Modalités : entretiens individuels, recherche METIERS & investigation terrain.

Durée : Entre 10 et 12 heures.

03 PHASE DE CONCLUSION

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

Les objectifs - phase 3

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- Prévoir les principales modalités et étapes du projet dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois avec votre expert en bilan de compétences.

La phase de conclusion se termine par la présentation d'un document de synthèse qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la seule propriété de l'explorateur. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Modalités : entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation.

Durée : Entre 2 et 4 heures.



**Prenez de la hauteur sur votre
vie pour vous remettre dans la
bonne direction**

Le suivi

Un questionnaire vous sera envoyé par mail 6 mois après la fin de votre bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan. En parallèle de ce questionnaire, il vous sera proposé de fixer un entretien individuel de suivi avec l'expert en charge de votre accompagnement.

Méthodologie

La méthodologie du **bilan de compétences** a été élaborée par des professionnels de l'orientation et des psychologues du travail. Nous avons à cœur de faire évoluer nos pratiques afin de répondre au mieux aux besoins de nos explorateurs.

L'ICERNS®, fondé par Lydie Castells, est le premier institut proposant du Conseil, de l'Enseignement, de la Recherche en Numérologie Stratégique®. Lydie Castells, chef d'entreprise et passionnée de numérologie, a effectué des travaux de recherche, de structuration et de simplification, pour créer la **Numérologie Stratégique®**. Elle partage son approche méthodologique unique par des conférences, de l'enseignement et des publications (éditée chez Eyrolles). L'approche cartésienne utilisée permet à cet outil d'être adopté autant par les particuliers (reconversion), les entreprises que par les grandes administrations. Elle propose un parcours professionnalisant exigeant, qui permet à des praticiens de devenir experts autant dans la pratique de la Numérologie Stratégique® que dans la posture d'accompagnement. Ce sont ces experts qui vous sont proposés dans ce bilan de compétence

Durée et tarif de l'intervention

Durée totale du bilan de compétences : 24 heures

Tarif : 2 200 € net de taxe (TVA non applicable selon l'art. 261.4.4 a du CGI).

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Notre organisme est certifié QUALIOPi au titre de la catégorie : bilan de compétences.

Pépité^{sc}

www.pepите-sc.com

contact@pepите-sc.com

05 56 11 59 21

